

MODIFICATION #003
SERVICES D'ÉVALUATION DU LEADERSHIP

Pour la Commission de la fonction publique du Canada

Cette modification est émise pour :

1. Modifier la **Base de sélection**
 2. Modifier la **réponse # 6 pour QUESTION RÉPONSE SÉRIE # 1**
-

1. Modifier la Base de sélection :

Supprimer: l'item **3.7 Base de sélection – le prix le plus bas par point** de la **Partie 3 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection** dans sa totalité.

Insérer: Ce qui suit, le nouvel item **3.7 Base de sélection –critères techniques obligatoires** de la **Partie 3 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection**

3.7 Base de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. Les soumissions recevables seront recommandées pour attribution d'une offre à commande.

3.7.1 La CFP accordera jusqu'à quarante (40) offres à commandes, avec un maximum de dix (10) offres à commandes à des ressources qui n'ont pas d'expérience en tant que cadre exécutif ou cadre supérieur et jusqu'à trente (30) offres à commandes à des ressources qui ont de l'expérience en tant que cadre exécutif ou cadre supérieur (voir ETO2 - 1)

Les offres à commandes seront attribuées par ordre décroissant, en fonction du nombre de points total obtenu à l'exigence technique obligatoire ETO.2

Exemple

Les soumissionnaires 1 et 2 soumettent tous les deux des offres recevables et possèdent tous deux de l'expérience en tant que cadre exécutif ou cadre supérieur.

Le soumissionnaire 1 a obtenu un total de 325 points à ETO.2

Le soumissionnaire 2 a obtenu un total de 300 points à ETO.2

Dans cet exemple et à l'intérieur de la limite des trente (30) offres à commandes à des ressources qui ont de l'expérience en tant que cadre exécutif ou cadre supérieur, le soumissionnaire 1 sera recommandé pour attribution d'une offre à commande avant le soumissionnaire 2.

3.7.2 Dans l'éventualité où le nombre de soumissions recevables soit supérieur au besoin d'offres à commandes susmentionné, la CFP pourra décider d'attribuer des offres à commande additionnelles basé sur les critères suivants et dans cet ordre :

- Capacités linguistiques en anglais et en français
- Sélection décroissante du nombre d'évaluations administrées (ETO2-3)
- Expérience dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et/ou de la diversité et de la sensibilité (Annexe K; Section 4)

2. Modifier la réponse #6 pour QUESTION RÉPONSE SÉRIE # 1

Question 6:

ETO.2-5

Expérience récente en coaching formel (25 points par année cumulative d'implication – jusqu'à 125 points) Le mentorat ou les conseils de carrière aux superviseurs, gestionnaires et/ou cadres exécutifs dans un contexte formel (p.ex., en tant que coach certifié ou par le biais d'une organisation de coaching – pas dans un contexte de relation de travail régulière). Ces services doivent avoir été fournis au cours des 5 dernières années avant la date de fermeture de la DOC.

Question : Est-ce que la CFP est d'accord que le coaching et mentorat font parties des responsabilités d'une position exécutive, tel qu'accepté dans la récente demande d'offres à commandes services de counselling aux cadres supérieurs et par conséquent supprimer :

(p.ex., en tant que coach certifié ou par le biais d'une organisation de coaching – pas dans un contexte de relation de travail régulière). Ces services doivent avoir été fournis au cours des 5 dernières années avant la date de fermeture de la DOC

Réponse 6:

Non, nous n'enlèverons pas l'exemple soumis ((p.ex., en tant que coach certifié ou par le biais d'une organisation de coaching – pas dans un contexte de relation de travail régulière) mais, du coaching ou mentorat dans une structure formelle (Services de counselling aux cadres) est un exemple d'expérience acceptable.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES.

D1120-18-2000
